



# Hendaye

RÉVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°2 : Projet d'Aménagement  
et de Développement Durables

**PADD**

*Dossier d'approbation*  
*Conseil Communautaire du 22 février 2020*



- ❖ *Rappel du cadre législatif et réglementaire*
- ❖ *Du constat aux fondements du projet communal*
- ❖ *Déclinaison des principes, orientations et axes retenus*
- ❖ *Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain*
- ❖ *Synthèse*



## *Article L151-5 du code de l'urbanisme*

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

## *Pour mémoire (article L153-12 du code de l'urbanisme)*

Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

# Du constat aux fondements du projet communal



Hendaye, située dans un cadre exceptionnel entre l'Océan Atlantique et les premières montagnes pyrénéennes, composée entre autres du magnifique domaine d'Abbadia avec ses falaises et son château, de la longue plage de sable fin, des courbes sinueuses de la Bidassoa, entre France et Espagne, est une commune sensible à l'environnement.

Néanmoins, la progression continue de la ville "frontalière" d'Hendaye qui a plus que doublé sa population depuis les 50 dernières années, voire une progression spectaculaire ces toutes dernières années avec plus de 20% de croissance démographique depuis 2007, pose la question de la capacité de la municipalité à continuer à assurer une qualité des services et une qualité de vie à sa population permanente et estivale. Une équation de plus en plus difficile à résoudre.

Les caractéristiques identitaires d'Hendaye (et plus largement du Pays Basque) représentent sans conteste l'atout majeur d'un territoire singulier et hautement qualitatif ; atout qui impose de réfléchir au développement futur de la commune autant en termes de limite quantitative et spatiale que de maîtrise qualitative des formes du développement urbain souhaité pour les années à venir.

L'enjeu de préservation de la qualité des paysages et des composantes environnementales, mais aussi urbaines et architecturales est impératif et préside pour une large part à la définition du projet politique.

Par ailleurs, l'histoire et l'organisation urbaine du territoire confère à la commune un poids et une fonction structurante à l'échelle intercommunale et transfrontalière.

# Du constat aux fondements du projet communal



Expression d'une vision politique et stratégique globale de l'évolution du territoire communal à moyen et long terme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables d'Hendaye définit un projet de territoire visant à assurer à la commune un développement maîtrisé dans le temps, dans le respect de l'environnement, du paysage et de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et culturelles spécifiques, et surtout identitaires.

Il intègre les thématiques obligatoires du code de l'urbanisme, et exprime en particulier les enjeux inhérents à un développement durable du territoire, fondé sur une approche prospective, transversale à tous les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme (cadre de vie, environnement, habitat, économie, déplacements, équipements et vie sociale) et réfléchi dans le sens de l'intérêt général (répondre aux besoins des générations actuelles et futures).

Dès lors, le projet communal est fondamentalement tourné vers la mise en œuvre d'un développement urbain maîtrisé dans le temps, cohérent dans l'espace et tourné vers la recherche d'un renforcement de la qualité de vie passant notamment par d'une part la réduction des nuisances induites par le trafic routier, mais aussi le renforcement du dynamisme local à l'année.

## **Un projet axé sur 3 grands principes fondamentaux :**

- 1/ Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité**
- 2/ Redynamiser le centre-ville et renforcer son attractivité en cohérence avec le poids démographique et touristique de la commune, en y intégrant la densification et la requalification du quartier de la gare**
- 3/  Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée**



## Principe 1

### Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité

L'acceptation de la nécessaire préservation des caractéristiques identitaires de la commune suppose la définition de limites urbaines respectueuses des espaces naturels et bâtis existants.

De fait, les potentiels et les atouts d'Hendaye s'accompagnent incontestablement de contraintes d'aménagement qui induisent un développement à la fois mesuré, maîtrisé et plus intensif qu'extensif. En ce sens, le PADD exprime une intention majeure du projet communal : celle d'un développement privilégié au sein des tissus urbains existants afin de préserver les qualités patrimoniales territoriales.

A cet égard, la préservation de l'environnement et de la biodiversité à l'échelle communale, mais aussi les contraintes liées à la loi littoral, imposent, de manière volontariste, de limiter d'une part les possibilités d'extensions urbaines, et de maîtriser d'autre part la densification des tissus urbanisés.

Dès lors, compte-tenu des particularismes autant que des fragilités du territoire, soumis à une forte pression touristique et immobilière notamment, l'ambition de la commune est de parvenir à atteindre un équilibre entre :

- **la maîtrise du développement résidentiel ;**
- **la protection du patrimoine naturel et la préservation des paysages littoraux ;**
- **la préservation de la nature ordinaire et du maintien de l'identité architecturale basque ;**
- **la maîtrise de la qualité de l'eau et la prévention des risques naturels qui lui sont liés.**

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 1 : Maîtriser le développement résidentiel en tenant compte d'une répartition équilibrée des fonctions urbaines et limitant les difficultés d'un trafic routier saturé

L'un des enjeux majeurs du PLU est la mise en place d'une stratégie permettant de maîtriser la croissance du parc de logements, éviter un emballement démographique et contraindre la proportion des résidences secondaires.

La forte attractivité touristique du territoire, qui tire les prix du foncier et de l'immobilier à la hausse, limite les possibilités de se loger sur place notamment pour les jeunes et les familles. La commune est dotée de nombreux équipements publics indispensables à une qualité de vie urbaine. Leur bon dimensionnement est essentiel à la vitalité économique, sociale et générationnelle du territoire.

Dans cette optique, le retour à une croissance plus modérée que celle des dernières années est souhaitable. L'objectif de la municipalité est celui d'un développement maîtrisé et limité, n'excédant pas un taux de croissance moyen annuel de plus de 1,5 % à l'horizon de dix ans.

La commune entend ainsi assurer un équilibre entre capacité d'accueil du territoire, fonctionnement urbain et croissance démographique afin de préserver la qualité de vie de ses habitants, ceci supposant un juste dimensionnement des zones ouvertes à l'urbanisation.

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 1 : Maîtriser le développement résidentiel en tenant compte d'une répartition équilibrée des fonctions urbaines afin d'amorcer la désaturation du réseau viaire

### Les objectifs retenus :

- Rechercher en priorité l'optimisation des secteurs construits et achever l'urbanisation au sein de ses contours existants : privilégier la construction de nouveaux logements au sein des quartiers du centre ville, de la gare, de Candite, Molerès et Sopite
- Permettre à chacun de se loger ; répondre aux besoins de mixité sociale et générationnelle en soutenant le développement d'une offre de logements en résidence principale (en accession et en location), permettant d'améliorer les parcours résidentiels au sein de la commune.
- Renforcer les fonctions urbaines et multifonctionnelles à Sopite.
- Renforcer les polarités économiques (ZI des Joncaux, ZA Dorrondeguy, pôle touristique et nautique, pôle sanitaire, social et médico-social, pôle transport multimodal autour de la gare).
- Mobiliser les friches industrielles.

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité

## Axe 2 : Conserver les grandes entités naturelles et agricoles garantes d'un cadre de vie de qualité et du maintien des continuités écologiques périphériques

La ville d'Hendaye dispose d'un patrimoine naturel remarquable, en attestent les nombreux périmètres de protection (sites Natura 2000, ZNIEFF, sites inscrits) recouvrant l'estuaire de la Bidassoa, le littoral, le domaine d'Abbadia. Par ailleurs, la frange Est de la commune, principalement occupée par des espaces agricoles, présente une coupure d'urbanisation de qualité. Ces différentes entités permettent la constitution d'une Trame verte et bleue, permettant la circulation des espèces, notamment le long du littoral, mais également entre ce dernier et l'intérieur des terres. Toutefois, ces éléments constituent les dernières entités naturelles présentes sur la commune, puisque l'urbanisation y est étendue. La préservation de ces espaces constitue donc un enjeu majeur identifié dans le PADD.

Afin de conserver la qualité des perceptions paysagères que confèrent ces entités naturelles, mais également les continuités écologiques qu'elles constituent, la commune souhaite établir un projet de développement assurant la préservation de son patrimoine naturel.

Pour cela, le PADD affiche l'ambition forte de n'ouvrir aucune zone en extension de l'urbanisation existante, mais de rechercher en priorité l'optimisation des secteurs construits et l'achèvement de l'urbanisation au sein de ses contours existants.

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 2 : Conserver les grandes entités naturelles et agricoles garantes d'un cadre de vie de qualité et du maintien des continuités écologiques périphériques

### Les objectifs retenus :

- Exclure le développement sur les espaces naturels de la commune
- Optimiser le foncier en priorisant la densification des espaces bâtis
- Protéger durablement les éléments naturels les plus emblématiques : le domaine d'Abbadia, la baie de Txingudi, les trois collines.
- Maintenir les coupures d'urbanisation, notamment celle entre les zones habitées d'Hendaye et la commune d'Urrugne, qui permet la circulation des espèces entre l'intérieur des terres et le littoral

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 3 : Permettre un développement qualitatif, garant de la préservation des éléments de nature dite ordinaire et du maintien de l'identité architecturale basque

Outre les entités naturelles encadrant le territoire, la ville d'Hendaye a la particularité de présenter une très bonne intégration paysagère de son patrimoine bâti. Ceci est notamment dû aux nombreux éléments de nature dite « ordinaire » qui ont été conservés au sein du tissu urbain.

Par ailleurs, la présence de végétation dans la ville assure un maillage de continuités écologiques permettant la circulation d'espèces faunistique et floristique plus « communes ». Cette végétation est constituée d'alignements d'arbres, d'espaces verts, mais également de jardins, et des parcs des villas. Le PADD a pour objectif de conserver ces éléments naturels, ainsi que d'assurer leur mise en valeur lors des opérations d'aménagement. Cette orientation permettra, en plus de maintenir le cadre de vie remarquable de la commune, de préserver son capital écologique diffus.

D'autre part, Hendaye constitue une des communes emblématiques du Pays Basque, reconnue pour la qualité de son patrimoine bâti. L'objectif du PADD est de pérenniser/poursuivre le recours à des formes bâties de qualité, tout en conservant les identités architecturales des différents secteurs : le style balnéaire du secteur de la plage, les formes traditionnelles du centre-ville... De plus, la réhabilitation du quartier de la gare permettra d'homogénéiser le style architectural, présentant jusqu'ici un bâti plutôt hétéroclite.

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 3 : Permettre un développement qualitatif, garant de la préservation des éléments de nature dite ordinaire et du maintien de l'identité architecturale basque

### Les objectifs retenus :

- Protéger les espaces boisés les plus significatifs de la commune.
- Identifier et préserver les éléments de nature en ville garants de la qualité de vie des hendayais : les trois collines, les points hauts, les espaces verts...
- Assurer la mise en place de continuités écologiques lors des opérations d'aménagement, en intégrant l'élément végétal dans leur conception.
- Profiter de la mise en place de cheminements doux pour intégrer des continuités vertes.
- Conserver les différents patrimoines architecturaux (traditionnel, balnéaire...) tout en assurant le maintien de l'identité basque.
- Limiter les hauteurs de bâti en front de baie afin de préserver la silhouette du centre-ville.
- Améliorer la qualité paysagère et bâtie de la ZI des Joncaux pour conforter son attractivité économique , valoriser les entreprises présentes et attirer celles de demain.

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 4 : Assurer un développement prenant en compte la ressource en eau et prendre en compte les risques liés à la présence de l'eau

La présence de l'eau est un élément qualitatif urbain et paysager essentiel dans le territoire d'Hendaye. Sous ses divers aspects, eaux pluviales, eau potable, traitement des eaux usées, qualité des eaux de baignade, adaptation au risque de submersion marine, elle est présente partout dans les paysages (Océan Atlantique, Bidassoa, ruisseaux) .L'eau constitue à la fois le moteur et le frein du développement urbain de la commune

Prioritairement la commune doit répondre de la qualité de ses eaux de baignade pour chaque saison estivale.

Elle contribue pour sa part à la qualité du fleuve Bidassoa classé en état écologique médiocre.

Avec une gestion de l'eau soucieuse des sensibilités du territoire, le PADD a également pour objectif de prendre en compte les risques qualitatifs et quantitatifs liés à la présence de l'eau. Des secteurs inondables sont identifiés sur la plaine de la Bidassoa et aux abords du ruisseau Mentaberry.

Le PADD a pour ambition d'adapter les choix de développement en fonction de ces contraintes naturelles.

# Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité



## Axe 4 : Assurer un développement prenant en compte la ressource en eau et prendre en compte les risques liés à la présence de l'eau

### Les objectifs retenus :

Accompagner l'agglomération dans ses actions, à travers notamment :

- Une amélioration de la gestion des eaux pluviales dans les secteurs de projets futurs, notamment en proposant des méthodes de gestion alternatives (gestion à la parcelle et replantation).
- une préservation des berges de la Bidassoa et du Mentaberry, afin de limiter les pollutions diffuses et de maintenir la qualité de la ressource.
- une prise en compte du phénomène d'érosion du littoral et du risque de submersion marine.
- Une intégration des risques combinés du ruissellement urbain avec le régime du fleuve Bidassoa auxquels s'ajoutent les conditions maritimes pouvant impacter le mode de développement de la ZI des Joncaux (nécessité d'adapter le bâti)

## Principe 2



### Redynamiser le centre-ville et renforcer son attractivité en cohérence avec le poids démographique et touristique de la commune, en y intégrant la densification et la requalification du quartier de la gare

Hendaye est une commune qui peut être qualifiée de très urbanisée en raison de la petite dimension de son territoire. La vie urbaine d'Hendaye fonctionne historiquement autour de trois pôles urbains : **Hendaye-ville**, partie la plus ancienne du territoire communal constitue le centre-ville, organisé autour de l'église Saint Vincent ; **Hendaye-Plage**, la station balnéaire, qui borde l'océan Atlantique s'étend du bout de la pointe de Sokoburu (ZAC de Sokoburu) jusqu'au domaine d'Abbadia ; **Hendaye-gare**, quartier structuré autour de la gare d'Hendaye, historiquement lié aux activités frontalières.

**Hendaye-ville** et le **quartier de la gare** présentent une organisation typique des centres historiques : rues étroites, façades sur rue, alignement en ordre continu, centralité organisée autour d'une place qui regroupe services, équipements (église, mairie...) et commerces principaux.

Actuellement sous-dimensionné, le centre-ville d'Hendaye est avant tout un centre de vie qu'il convient de valoriser dans toutes ses dimensions pour lequel la collectivité a l'ambition de :

- **le rendre plus attractif, en mettant en place les conditions favorables au développement des commerces et services de proximité ;**
- **le rendre plus qualitatif, en travaillant notamment sur la lisibilité de la centralité urbaine et la qualité des espaces publics ;**
- **lui donner plus d'épaisseur, en intégrant à la centralité urbaine la densification et la requalification du quartier de la gare.**

# Renforcer l'attractivité multifonctionnelle du centre-ville en y intégrant la restructuration urbaine du quartier de la gare



**Axe 1 : Renforcer (voire déployer) le dynamisme local du centre-ville**

**Axe 2 : Recomposer le centre-ville pour un renforcement de la lisibilité et la qualité de ses espaces publics**

Hendaye est dotée d'un riche patrimoine culturel et environnemental qui suscite la visite de nombreux touristes. Le reste de l'année, Hendaye est habitée par 16 484 habitants permanents (population municipale au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, source Insee) et la dynamique commerçante est un peu en perte de vitesse. Au-delà de l'attrait culturel et touristique qu'elle éveille, la commune doit redynamiser son centre-ville et apporter les meilleurs services aux Hendayais.

Le défi à relever est principalement localisé sur l'axe Caneta/Bas quartier et de l'axe Hegoaldea/ancienne Halle et passe prioritairement par une opération de restructuration et requalification des espaces publics, couplée à une redynamisation économique et commerciale.

Le bâtiment des Halles est au cœur de la réflexion de la requalification de l'espace public comme un signal en direction du centre.

# Renforcer l'attractivité multifonctionnelle du centre-ville en y intégrant la restructuration urbaine du quartier de la gare



**Axe 1 : Renforcer (voire déployer) le dynamisme local du centre-ville**

**Axe 2 : Recomposer le centre-ville pour un renforcement de la lisibilité et la qualité de ses espaces publics**

## Les objectifs retenus :

- Favoriser une véritable démarche de renouvellement urbain (voirie/déplacements/aménagements de l'espace public) intégrant notamment :
  - la rénovation de la Place de la République,
  - la réhabilitation des Halles.
- Améliorer la lisibilité de l'entrée de ville nord (fronton, ancien marché couvert, ...).
- Développer des nouveaux équipements, en entrée de ville et aux abords de la baie.
- Promouvoir l'attraction commerciale , favoriser le développement des commerces existants mais aussi l'implantation de nouvelles enseignes afin de retrouver une diversité commerciale plus importante, en s'appuyant notamment sur le passage couvert.
- Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti en centre ville.
- Protéger le patrimoine bâti caractéristique de la commune.

# Renforcer l'attractivité multifonctionnelle du centre-ville en y intégrant la restructuration urbaine du quartier de la gare



## Axe 3 : Donner plus d'épaisseur au centre-ville, en intégrant à la centralité urbaine la densification et la requalification du quartier de la gare

La Ville d'Hendaye souhaite s'engager dans un ambitieux programme d'aménagement, de requalification et densification du quartier de la gare et de ses abords : périmètre stratégique d'une dizaine d'hectares « inexploité » en cœur de ville pouvant accueillir, à terme, une part importante des nouveaux logements attendus, de nouvelles surfaces de plancher à destination de bureaux et des nouveaux commerces de proximité utiles au renforcement du dynamisme local.

En lien avec l'aménagement d'une plate-forme multimodale sur le pôle de la gare, il est attendu de cette restructuration l'émergence d'un nouveau cadre de vie, qualitatif et porteur d'attractivité résidentielle et économique, associée et contribuant à la redynamisation du centre-ville et au renforcement de son attractivité.

### Les objectifs retenus :

- Permettre la densification de l'ensemble du quartier de la gare, tout en préservant le patrimoine bâti et certains jardins paysagers caractéristiques du secteur gare
- Requalifier l'avenue de la gare
- Lutter contre les locaux vacants
- Engager une redynamisation commerciale et favoriser le développement économique
- Améliorer le cadre de vie en mettant en valeur la position avantageuse du quartier par rapport au pôle d'échanges multimodaux, au centre-ville et proximité de l'eau
- Favoriser la mixité sociale et l'accès social à la propriété

# Renforcer l'attractivité multifonctionnelle du centre-ville en y intégrant la restructuration urbaine du quartier de la gare



## Axe 4 : Profiter des démarches de requalification et de densification pour mettre en place des projets de qualité, peu consommateurs d'espace et à haute performance énergétique

La ville entend « construire la ville sur la ville » et prévenir l'étalement urbain pour mieux préserver ses espaces naturels. Cette utilisation plus économe de l'espace crée de l'intensité urbaine et peut prendre plusieurs formes : construction de logements collectifs, petits immeubles intermédiaires, maison de ville sur de petites parcelles, habitat groupé ou encore réorganisation de délaissés dits « dents creuses ».

Le développement de ces projets urbains doit continuellement se faire dans une démarche intégrée mettant en place une greffe architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles constructions aux quartiers existants et à leur identité (alignements, gabarit, hauteurs, tissu viaire, trame verte ...etc) ainsi qu'aux entités bâties remarquables.

Par ailleurs, en réponse à l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays Basque, Hendaye a pour volonté d'agir pour limiter ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Ce souhait se traduira notamment par la maîtrise des déplacements (cf. orientation sur la maîtrise du trafic routier).

# Renforcer l'attractivité multifonctionnelle du centre-ville en y intégrant la restructuration urbaine du quartier de la gare



**Axe 4 : Profiter des démarches de requalification et de densification pour mettre en place des projets de qualité, peu consommateurs d'espace et à haute performance énergétique**

## Les objectifs retenus :

- Limiter la consommation de l'espace en assurant la promotion de formes urbaines plus compactes, au travers des outils réglementaires et opérationnels adaptés, dans le respect des caractéristiques identitaires et architecturales de la commune.
- Inciter à la prise en compte des problématiques environnementales et paysagères dans les nouvelles opérations urbaines.
- Définir dans les opérations d'aménagement d'ensemble des dispositions favorisant une plus grande performance énergétique
- Encourager le recours aux énergies renouvelables sur les projets futurs

# Principe 3



## Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée

L'accroissement démographique à Hendaye a des conséquences sur l'évolution du nombre de déplacements et sur l'état du trafic, notamment en été, et plus particulièrement le long de la route de La Corniche . La place prépondérante de la voiture génère un trafic et des nuisances croissants en milieu urbain.

Malgré les efforts engagés à l'échelle de la commune, puis à l'échelle du Pays Basque, ces dernières années en faveur des modes alternatifs à la voiture, la part des déplacements automobiles sur le territoire ne cesse de progresser, créant encombrements, nuisances, environnements sonores bruyants, insécurité et pollutions. Devenues ces dernières années un enjeu majeur de santé publique, la diminution de la circulation automobile et la modération de l'usage de la voiture sont aujourd'hui une nécessité afin de réduire la pollution, limiter les accidents, lutter contre le bruit, préserver l'environnement, et surtout pour la commune d'Hendaye préserver un cadre de vie de qualité.

Il convient dorénavant de trouver les moyens de corriger cette situation préoccupante par une réorganisation des réseaux de déplacements, s'appuyant notamment sur :

- **le développement d'une nouvelle offre de transports intermodale, notamment fondée sur le déploiement de l'utilisation de la voie ferrée et maritime ;**
- **le partage de la voirie, qu'il s'agisse de partage physique dans les voies existantes ou de développement de nouvelles liaisons privilégiant les modes dits doux (marche, vélo).**

En parallèle de ces efforts pour rendre performant le réseau de transports, le territoire devra disposer d'une **desserte numérique efficace** permettant de réduire les déplacements physiques.

# Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée



## Axe 1 : Accompagner le développement d'une nouvelle offre intermodale limitant l'usage de la voiture particulière

L'offre de transports en commun est diversifiée sur la commune (et à l'échelle du Pays Basque) mais mérite d'être davantage lisible et plus pratique pour l'utilisateur. Il convient donc de soutenir les différents projets de structuration et développement des transports collectifs envisagés et réalisables sur le territoire.

La sauvegarde de la qualité de la vie passe par une réévaluation de la politique de déplacements et notamment une incitation à l'utilisation de nouveaux modes de transports que sont l'usage du vélo, de la marche à pied et des transports en commun ainsi que l'encouragement au covoiturage.

De nouvelles habitudes en termes de transports sont aussi tributaires d'une réorganisation du réseau viaire existant. (mise en place d'un plan de circulation, amélioration du système de rocade)

L'objectif de dynamisation du centre-ville associé à celui de restructuration et requalification du quartier de la gare s'inscrit pleinement dans ce principe d'évolution du territoire. En effet, le nœud de communications que représente la gare (trains, bus, vélo, etc.) permet de réaliser un projet de pôle multimodal favorisant une augmentation (dont requalification) de l'offre de logements, bureaux et services d'un côté et un meilleur partage de l'espace public de l'autre.

# Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée



## Axe 1 : Accompagner le développement d'une nouvelle offre intermodale limitant l'usage de la voiture particulière

### Les objectifs retenus :

- Accompagner la mise en place d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare
- Participer au développement d'un nouvel axe structurant sur la voie ferrée, support d'urbanité et de liaisons interquartiers, intercommunales à l'échelle du Pays Basque, et transfrontalières.
- Tirer parti du potentiel de développement du transport maritime
- Aider à l'amélioration des liaisons avec l'Espagne (lisibilité aux abords de la gare)
- Développer l'offre de transports en commun en cohérence avec les polarités communales (lieux de vie, de travail, d'apprentissage et de loisirs)
- Accompagner le développement d'un réseau de co-voiturage
- Densifier le maillage du réseau cyclable pour assurer une desserte interne des quartiers, pour relier les quartiers entre eux et pour faciliter l'accès aux transports en commun et aux équipements publics
- Accompagner le développement des alternatives durables aux déplacements professionnels

# Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée



## Axe 2 : Hiérarchiser et partager la voirie à travers le développement des modes doux

L'analyse structurelle du réseau de voirie actuel et sa mise en relation avec les points forts de l'organisation urbaine de l'agglomération (centres-villes, lieux de vie, de travail, polarités de quartier, etc.) mettent en lumière un déficit de continuité et de fluidité sur certains itinéraires. De nombreux quartiers de l'agglomération sont aujourd'hui soumis à une pression et à une forme de trafic automobile incompatibles avec la vie urbaine riveraine. Les causes en sont multiples : saturation du trafic sur les voies principales, desserte insuffisante par les transports en commun, dimensionnement des voiries inadaptées, etc. aux conséquences très pénalisantes : bruits, insécurité...

Une hiérarchisation de la desserte routière et un meilleur partage de la voirie entre différents usages permet de pacifier les espaces de la ville et réduire la part trop importante de la voiture au profit d'autres modes de transport. C'est en ce sens que la commune va s'engager sur les prochaines années dans la perspective d'un cadre de vie amélioré.

La hiérarchisation du réseau viaire sera appuyée dans une logique de développement autour des axes structurants et d'intégration urbaine, paysagère et fonctionnelle, notamment en entrée de ville et d'agglomération.

# Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée



## Axe 2 : Hiérarchiser et partager la voirie à travers le développement des modes doux

### Les objectifs retenus :

- Renforcer l'unité territoriale en permettant de meilleures liaisons entre les quartiers et le franchissement d'éléments de coupure physique (voirie routière, chemin de fer, etc.)
- Protéger le centre ville du transit (aménagement physique de la zone 30, changement progressif du paysage, amélioration de la desserte en transport en commun, continuités des cheminements piétons entre les sites touristiques, traitement du sol, etc.)
- Privilégier une ville des courtes distances en organisant le développement urbain autour de centralités accueillant des services, des commerces et des moyens de transports
- Assurer un meilleur partage de la voirie et des espaces publics par l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes et automobilistes) et encourager les modes de déplacements doux
- Poursuivre l'amélioration des conditions d'accessibilité et de mobilité sur la commune (notamment réfections de voirie)
- Renforcer les cheminements sécurisés pour les piétons et cyclistes depuis les zones d'habitats vers les commerces, pôle d'équipements publics et lieux de travail

# Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée



## Axe 3 : Assurer le développement des communications numériques

Politique publique rendue obligatoire par le Grenelle de l'Environnement, l'aménagement numérique résulte de deux notions :

- 1/ l'aménagement du territoire, qui relève des pouvoirs publics,
- 2/ le développement du numérique, qui désigne l'univers des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), qui relève des grands opérateurs privés.

L'aménagement numérique est donc le processus par lequel la collectivité améliore et optimise pour les particuliers et les entreprises du territoire les conditions d'accès aux ressources de celui-ci. L'aboutissement de ces actions est fondamental pour le développement économique mais également pour la création de services et d'usages attendus par la population (permanente et saisonnière).

Concernant la commune d'Hendaye, les orientations du PADD expriment deux priorités d'actions :

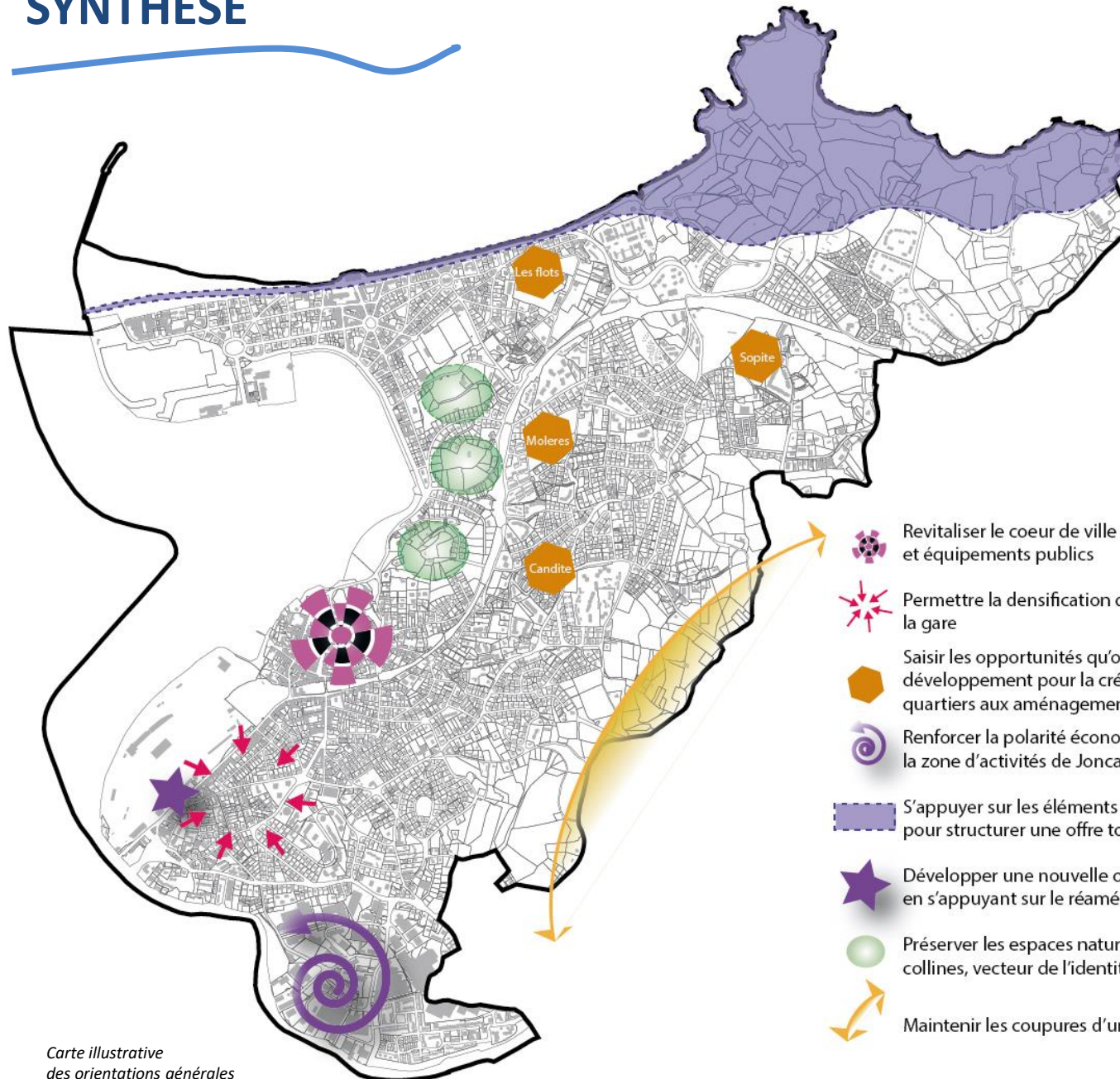
- **concernant les infrastructures de réseau** : la commune, en lien avec les opérateurs privés et le Conseil Départemental, fait en sorte que les réseaux actuels fixes et mobiles de l'Internet soient performants en très haut débit et rendent éligibles les meilleures offres de services de dernière génération ;
- **concernant les services numériques** : la collectivité a pour ambition de favoriser le développement, d'applications innovantes au service du public et des professionnels, à l'appui des nouvelles technologies d'information et de communication.

# Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Entre 2000 et 2018, environ 45 ha ont été nouvellement construits et ont été destinés au développement résidentiel de la commune (habitat / équipements publics). Ces 45 ha nouvellement construits ont induits la création de 4160 nouveaux logements. La densité moyenne ainsi analysée ces 20 dernières années est alors de 92 logements/ha (avec sur les 10 dernières années une densité toujours plus forte, car 100% des nouveaux logements se sont construits en densification ou renouvellement urbain des espaces bâtis, pour atteindre sur les opérations les plus récentes parfois 350 logements/ha).

Au regard de cette analyse et de la mise en œuvre du projet hendayais (poursuite du renouvellement urbain/densification des espaces bâtis induisant une densité forte des nouveaux programmes de constructions et encadrement de nouveaux projets urbains d'envergure sur les prairies enclavées au sein de l'agglomération sur environ la moitié des espaces mobilisables avec une densité moins élevée, **la collectivité se fixe alors comme objectif une densité moyenne maximale pour l'ensemble des constructions nouvelles de 80 logements/ha et une enveloppe foncière de l'ordre de 20 ha (dont seulement 7,5 ha en extension des espaces urbanisés).**



-  Revitaliser le coeur de ville en requalifiant les espaces et équipements publics
-  Permettre la densification de l'ensemble du quartier de la gare
-  Saisir les opportunités qu'offre les secteurs de développement pour la création de nouveaux quartiers aux aménagements qualitatifs
-  Renforcer la polarité économique en requalifiant la zone d'activités de Joncaux
-  S'appuyer sur les éléments identitaires de la commune pour structurer une offre touristique de qualité
-  Développer une nouvelle offre de transports intermodale en s'appuyant sur le réaménagement de la gare
-  Préserver les espaces naturels emblématiques des trois collines, vecteur de l'identité paysagère de la commune
-  Maintenir les coupures d'urbanisation

Carte illustrative  
des orientations générales